

Le, 16 Décembre 1966

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 96 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 (DX - DJ) - DS 19 a (DY - DL)
BREAK 21 (DJF) - BREAK 19 a (DLF)
ID 19 b (DV)

HYDRAULIQUE

Canalisations

Depuis Novembre 1966, les canalisations hydrauliques ont subies les modifications suivantes :

I - VEHICULES DX - DY.

- a) Tube de liaison régulateur centrifuge à verrou de réembrayage (DX. 394-103 ou DXN. 394-103) : une bague caoutchouc enfilée sur le tube, se place entre l'étrier de frein droit et la boîte de vitesses.

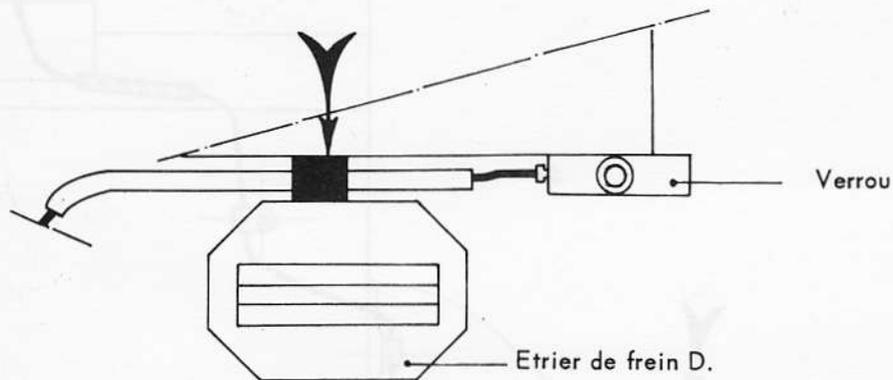


Figure 1

- b) Faisceau de liaison régulateur centrifuge à bloc hydraulique (DX. 394-105 ou DXN 394-105).
- le petit tube caoutchouc de protection qui était sur la canalisation entre régulateur centrifuge et bloc hydraulique est supprimé.

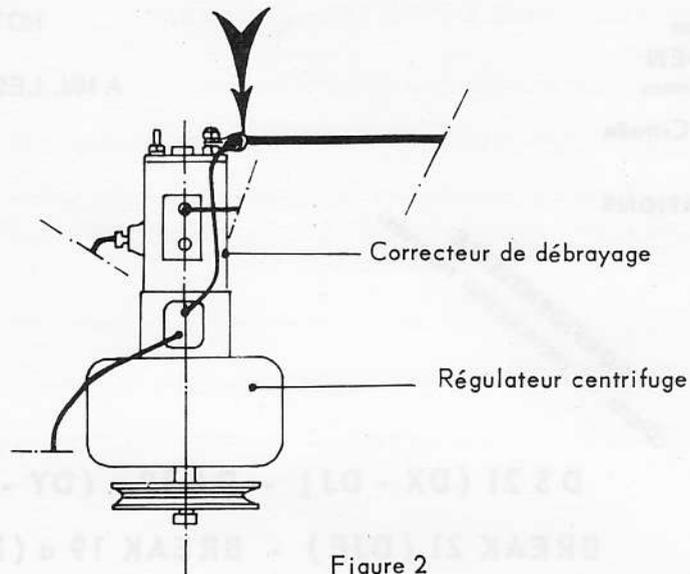


Figure 2

- cette canalisation est maintenue en place par un collier fixé sur le goujon arrière gauche d'assemblage de régulateur centrifuge et de correcteur de débrayage.

Les deux goujons d'assemblage de régulateur centrifuge et de correcteur de débrayage sont allongés (nouveau numéro : 616 102).

c) Tube de liaison étrier de frein AV.G. à correcteur de ralenti (DX. 394-59 ou DXN 394-59).

Un collier fixé par une vis à la partie supérieure de l'étrier de frein avant gauche maintient ce tube en place.

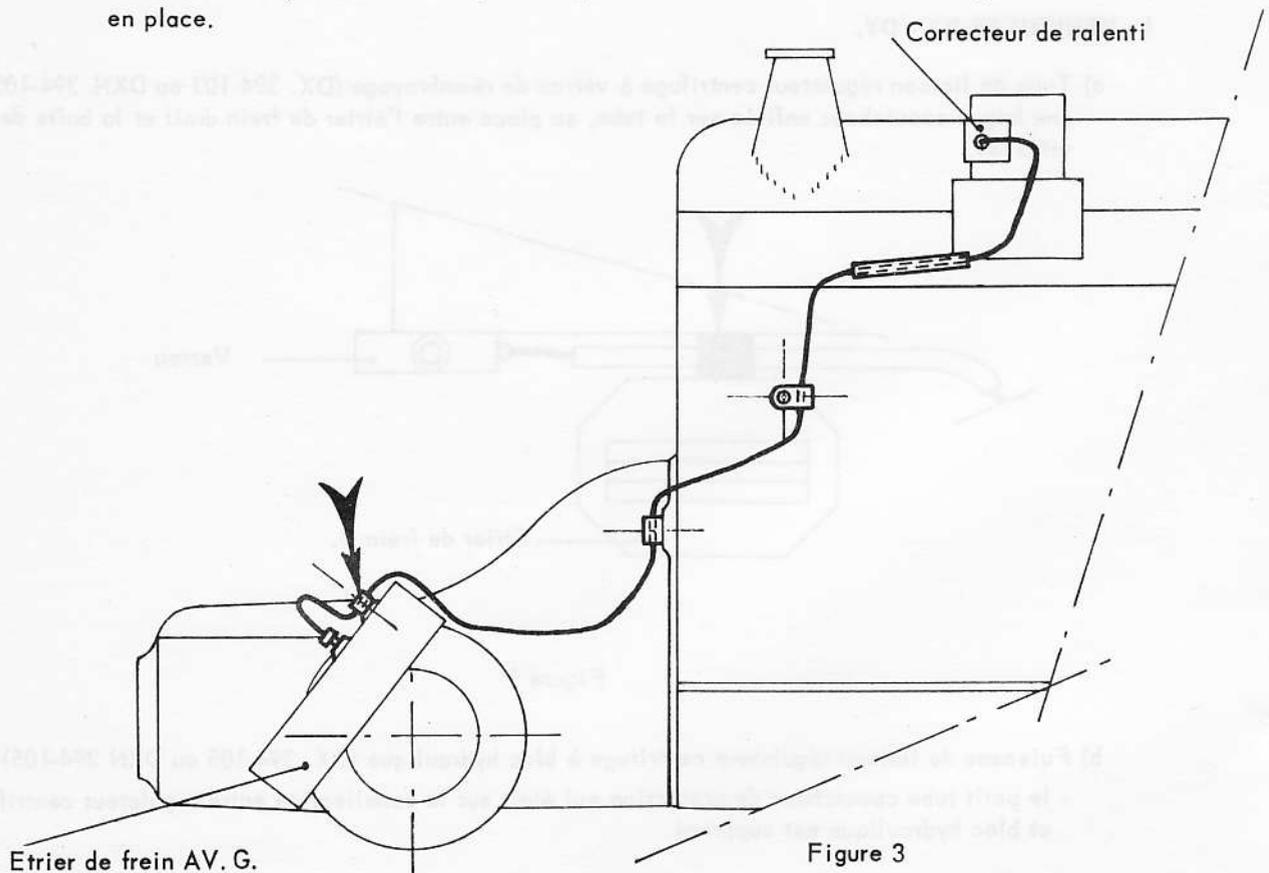


Figure 3

II - VEHICULES « D » TOUS TYPES A DIRECTION ASSISTEE :

Tube de liaison pompe à conjoncteur (DX 394-56) :

- Un collier supplémentaire fixe ce tube sur le carter d'embrayage côté gauche.

La vis colonnette de fixation de carter d'embrayage sur carter moteur sur laquelle était déjà fixé le tube de liaison étrier de frein AV.G. a correcteur de ralenti (DX. 394-59 ou DXN 394-59) sur véhicules DX et DY, reçoit également ce nouveau collier.

Cette vis colonnette est vendue par le Service des Pièces Détachées sous le numéro :

DX 331-73 b pour les véhicules à commande hydraulique des vitesses (DX - DY).

DX 331-73 c pour les véhicules à commande mécanique des vitesses (DJ - DL - DJF - DLF - DY).

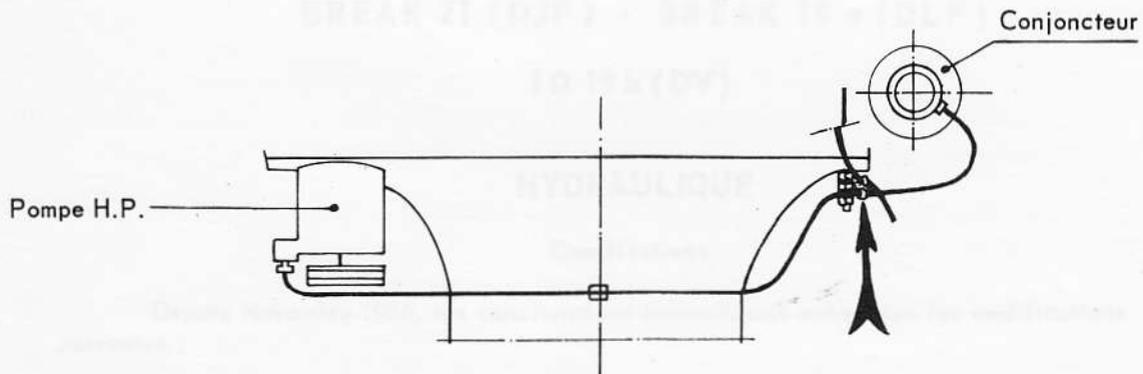


Figure 4